

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

<b>COMMUNE DE TOULOUGES 66350</b>	<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020</b>
---------------------------------------	---

L'an deux mille vingt et le dix neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réception, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

**Présents :** Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Jean-Charles FESQUET, Sandra LEBLANC, Audrey CALVET, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Khalid NESSAR, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Elodie GARCIA, Marc VALETTE, Ludovic MONNE, Laurent ROSELLO, Véronique FERNANDEZ, Bernard PAGES, Sandrine BOUILS

**Absents excusés ayant donné procuration :** Béatrice BAILLEUL procuration à Thierry SEGARRA, Patrice PASTOU procuration à Laurent LOPEZ, Sandra BLAY procuration à Sandra LEBLANC, Catherine BRET procuration à Marc VALETTE

**Secrétaire de séance :** Martial MIR

En préambule, Nicolas BARTHE demande à l'assemblée de procéder à une minute de silence à la mémoire du professeur Samuel PATY, sauvagement assassiné. Il informe ensuite les élus qu'une marche blanche sera organisée mercredi 21 octobre 2020 dans la matinée sur la commune.

Le quorum étant atteint, le Maire demande aux élus s'ils ont bien réceptionné le compte-rendu du précédent conseil ; il en rappelle les principaux points de l'ordre du jour et en propose l'approbation. Ce dernier est adopté par 24 voix pour et 5 abstentions.

Marc VALETTE fait remarquer, de la part de Catherine BRET lui ayant donné procuration, que lors du conseil municipal du 28 septembre 2020, Nicolas BARTHE intervenait pour dire que : « *Les premiers moments du mandat n'ont pas été corrects et il compte maintenant sur les élus de l'opposition pour ne pas détruire ou mentir, mais pour apporter quelque chose de positif au travail à accomplir tous ensemble* ».

A cela, Catherine BRET répondait : « *qu'elle est d'accord avec ce qui a été dit, mais qu'il faut que ce soit dans les deux sens et que la communication doit passer. Elle souhaite que la municipalité se rapproche d'eux pour leur permettre d'avoir une place dans l'équipe* ».

Afin d'ôter toute ambiguïté, Marc VALETTE précise que Catherine BRET voulait dire qu'elle est d'accord avec le fait que les élus de l'opposition apportent quelque chose de positif au travail à accomplir tous ensemble et non sur le fait qu'ils puissent détruire ou mentir.

Nicolas BARTHE énonce ensuite les décisions prises dans le cadre de sa délégation :

**Décision n° 2020/45 :** Contrat de location du box de stationnement n°6 parking co – route de Thuir à Monsieur Jean PRADOS du 01/10/2020 au 30/09/2026 pour un montant de 100,84 € TTC.

**Décision n° 2020/46 :** Médiathèque El Millénari – Création d'un espace "Facile à Lire" – Acquisition d'un fonds documentaire – Année 2020 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre du programme "Aide à la constitution d'un fonds de documents", pour un montant de 990,34 € T.T.C.

**Décision n° 2020/47 :** Convention de mise à disposition d'un local à l'association des parents d'élèves de Toulouges, à titre gracieux, à compter du 23/09/2020 pour une durée de un an, reconductible.

**Décision n° 2020/48 :** Convention de mise à disposition de la salle de conférence du 2ème étage du Pôle Culture El Mil-lenari à la COBLA TRES VENTS, à titre gracieux pour une durée de un an à compter du 01/11/2020.

## ORDRE DU JOUR

### I / ADMINISTRATION GENERALE

#### 1 - Modification du tableau du conseil municipal

Le Maire souhaite la bienvenue à Sandrine BOUILS élue sur la liste « Encore et Toulouges » qui prend place au sein du conseil municipal, à la suite de la démission de Camille VOIRY GEY.

#### 2 - Modification de la commission municipale « culture-patrimoine-animation-mémoire »

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la démission de Camille VOIRY GEY, élue de la liste minoritaire "Encore et Toulouges", de son mandat de conseillère municipale le 22 septembre 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau conseiller pour lui succéder à la commission "culture-patrimoine-animation-mémoire".

Il rappelle que cette désignation concerne essentiellement la liste d'opposition et demande quelle personne a été désignée. Bernard PAGES informe que c'est Catherine BRET qui a été désignée. Le Maire fait remarquer que ce choix n'implique Sandrine BOUILS dans aucune des commissions.

Lors du premier vote, le groupe majoritaire vote contre ; le Maire demande alors à l'opposition qu'une autre personne soit proposée. Laurent ROSELLO confirme le choix de Catherine BRET et précise que si le groupe majoritaire vote contre, aucun élu de l'opposition ne sera représenté dans cette commission.

Le Maire explique que le vote contre avait pour but de laisser la possibilité à tous les membres de l'opposition de participer aux diverses commissions. Il trouve dommage que Sandrine BOUILS ne participe à aucune commission.

Il fait voter une seconde fois et c'est à l'unanimité des membres présents ou représentés que Catherine BRET est élue membre de la commission « culture-patrimoine-animation-mémoire ».

### II / FINANCES

#### 1 – Brasserie des sports – Opération de crédit-bail – levée d'option

Laurent LOPEZ informe l'Assemblée d'une bonne nouvelle pour la brasserie des sports et les finances de la ville. Après l'épisode COVID du début d'année et la suspension du versement des loyers d'avril, mai et juin 2020, la SCI PELLICCIA, représentée par Monsieur PELLICCIA et Madame JULIEN a décidé de mettre fin au crédit-bail et de lever l'option par anticipation.

Il rappelle que le montant total de l'acquisition s'élevait initialement à 157 421,28 €.

Aujourd'hui, le montant du capital restant dû par les intéressés, après l'échéance d'octobre 2020, s'élève à 100 426,72 €. Pour solde de tout compte, Monsieur PELLICCIA devra également s'acquitter des 3 mois de loyers différés en raison de la COVID-19, soit 6 890,97 €.

Laurent ROSELLO prend la parole pour dire que cette levée d'option est une très bonne nouvelle pour la collectivité, c'est la preuve qu'il a bien travaillé et que son activité est pérenne. La commune de Toulouges a beaucoup de chance d'avoir ce professionnel qui souhaite rester et animer notre village.

Laurent LOPEZ tient à préciser que Monsieur PELLICCIA a bénéficié des mercredis « rest'o village », des animations mises en place par les élus et qu'il fait confiance à l'équipe municipale pour continuer à animer la ville et son commerce.

Vote pour à l'unanimité.

### III / URBANISME

#### **1 - Déclaration de déclassement du domaine public communal, de la section AW 254 située entre le rond point de la RD39 et le n° 9 boulevard de Clairfont**

Eric GARAVINI précise que la parcelle AW254 appartient à la commune, qu'elle est située entre le rond-point de la RD39 et le n°9 boulevard de Clairfont. Cette emprise relève toujours du domaine public de voirie, alors qu'elle n'assure aucune fonction de desserte ou de circulation.

Il rappelle que la communauté urbaine a la compétence en matière de voirie et qu'il faut, au préalable, lui demander l'autorisation de déclassement.

Il précise que c'est un dossier qui a été traité par l'ancienne municipalité, et qu'un courrier adressé par l'ancien Maire Jean ROQUE au Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, en date du 13 janvier 2020, demandait l'autorisation de déclasser le délaissé de voirie, correspondant au nouveau parcellaire référencé AW n°254.

Eric GARAVINI informe que par délibération du 3 septembre 2020, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine a décidé de désaffecter du domaine public, la parcelle cadastrée à Toulouges section AW n°254 d'une contenance de 432 m<sup>2</sup> et d'autoriser la commune de Toulouges à déclasser du domaine public ladite parcelle.

Vote pour à l'unanimité.

### IV / TRAVAUX

#### **1 - Aménagement de l'avenue du stade – convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de modalités ultérieures de gestion de l'ouvrage entre la Commune, le Conseil Départemental et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine**

Eric GARAVINI explique à l'Assemblée que le Code de la Commande Publique permet de transférer la maîtrise d'ouvrage à un seul maître d'ouvrage "lorsque la réalisation, ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages".

Il précise que ce dossier concerne des travaux d'aménagements des emprises de la RD 39, avenue du stade. Ils consistent principalement en des travaux de chaussée, des aménagements partiels destinés au mode de déplacement doux, ainsi que des travaux d'édilité (réseaux, trottoir, raccordement des voies communales.....)

Il demande à l'Assemblée d'autoriser le Maire à signer la convention qui prévoit le transfert de maîtrise d'ouvrage et de modalités ultérieures de gestion de l'ouvrage entre, le Conseil Départemental, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et la ville de Toulouges.

Vote pour à l'unanimité.

### V / INTERCOMMUNALITE

#### **1 – Mise en esthétique des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et des communications électroniques – rue du Soleil, rue Dagobert, rue du Vallespir – Convention tripartite entre le SYDEEL66 Pays Catalan, Perpignan Méditerranée Métropole et la ville de Toulouges**

Eric GARAVIN informe les élus que dans le cadre des travaux relatifs aux rues du Soleil, Dagobert, et du Vallespir, le Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité Pays Catalan assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques.

Les travaux qui concernent les rues du Soleil, Dagobert et du Vallespir avoisinent 150 000 € en totalité. La commune participera à hauteur de 41 858,40 € pour financer le réseau de communications électroniques.

Eric GARAVINI propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention tripartite entre le SYDEEL66 Pays Catalan, Perpignan Méditerranée Métropole et la Commune.

Vote pour à l'unanimité.

## VI QUESTIONS DIVERSES

Marc VALETTE prend la parole et demande la possibilité que les élus de l'opposition puissent exercer leur droit d'expression dans les divers supports publiés par la municipalité, comme le prévoit l'article L2121-27.1 du CGCT.

Nicolas BARTHE répond que le bulletin des infos du dernier mandat va être remanié. Il rassure Marc VALETTE et confirme qu'au nom de la démocratie, ils seront informés dès la mise en place du nouveau bulletin, pour l'exercice de ce droit d'expression.

Marc VALETTE demande que cela soit possible non seulement dans la communication sous format papier, mais également dans la communication dématérialisée.

Enfin, il rappelle que les photos des élus de l'opposition n'apparaissent pas sur les supports. Nicolas BARTHE répond qu'au moment des prises de photo, l'opposition avait refusé de se faire photographier. Marc VALETTE répond qu'il n'a jamais refusé.

Laurent LOPEZ affirme l'inverse, car il est allé, lui-même, chercher le groupe d'opposition qui a répondu par la négative.

En conclusion, Nicolas BARTHE tient à préciser que l'équipe municipale souhaite travailler pour construire, pour réfléchir au Toulouges de demain, et ce, avec la participation de l'équipe d'opposition.

Ludovic MONNE demande quelle est la société qui a été retenue pour procéder à l'audit, car il ne l'a pas vu dans les décisions du Maire. Nicolas BARTHE répond que c'est une société du nord de la France pour un montant qui représentait 13 000 €. A la suite de cet audit de fonctionnement qui va analyser toute l'organisation de la commune, il a été décidé de le coupler avec un audit financier ; la totalité représente 17 000 €.

Nicolas BARTHE ajoute que l'équipe voulait un arrêt sur image par rapport aux conditions dans lesquelles elle prenait la mairie et surtout avoir un œil critique sur l'organisation et le fonctionnement de la commune. Il précise d'ailleurs, que l'audit a été très bien accueilli par les agents.

Il rappelle que la commune a été administrée pendant trente ans par les mêmes personnes, et qu'un œil nouveau sur l'organisation et la réorganisation, sur nos faiblesses mais aussi sur nos qualités est important en ce début de mandat. La prise de décision pour choisir la société Willing a été mûrement réfléchi, des contacts ont été pris auprès de collectivités territoriales qui ont eu à faire à elle et les retours ont été positifs. Trente entretiens avec les salariés ont été organisés ; l'auditeur a questionné les salariés sur l'organisation de leur travail, sur leurs sensations, sur les points forts de la commune etc.... Cet audit plébiscité par les agents, va servir pour enclencher la nouvelle politique municipale du mandat.

Ludovic MONNE demande s'il y a eu du mouvement de personnel entre les deux conseils municipaux. Nicolas BARTHE lui répond qu'il y a eu le retour de Xavier MORALES qui vient d'intégrer auprès de Gilles KEHRES, le service des sports. En effet, la commune a toujours mis en avant son identité de commune sportive, mais ne possédant pas un véritable service des sports, il a été nécessaire de le créer.

Ensuite, il y a eu le retour de Céline LLERES, absente en raison d'une discrimination liée à son état de grossesse et dont le dossier est toujours au Tribunal Administratif. Nicolas BARTHE précise qu'il a tenu à la réintégrer et lui a confié une mission de réflexion de la politique de l'enfance et de la jeunesse de la ville, dans le cadre d'un contrat avec la CAF. Cette mission doit être finalisée pour courant décembre et en fonction du compte-rendu de l'audit et l'arrivée du nouveau DGS, Céline LLERES sera positionnée dans ses nouvelles fonctions. Il précise qu'il est important pour l'équipe qu'elle reprenne son activité.

Laurent ROSELLO intervient et dit que c'est le juge administratif qui doit décider si la discrimination est confirmée ou pas et il n'a pas rendu sa décision. Nicolas BARTHE lui répond que pour l'instant elle s'est arrêtée pour ce problème là et qu'effectivement le juge va se prononcer, à part si on arrive à trouver une entente.

En conclusion du conseil municipal, Nicolas BARTHE rappelle le déroulé de la marche blanche organisée mercredi 21 octobre 2020 dans la matinée sur la commune, en hommage à Samuel PATY.

Séance levée à 19h30

Le Secrétaire de séance,

Martial MIR

## MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	EMARGEMENT
Nicolas BARTHE	
Laurent LOPEZ	
Aurélie PASTOR-BARNEOUD	
Eric GARAVINI	
Christine MALET	
Thierry SEGARRA	
Stéphanie GOMEZ	
Eric BOSQUE	
Pascale MICHEL	
Serge CIVIL	
Jean-Charles FESQUET	
Sandra LEBLANC	
Audrey CALVET	
Sandrine RABASSE	
Rudy KLEIN	
Khalid NESSAR	
Martial MIR	
Franck DE LA LLAVE	
Elodie GARCIA	
Marc VALETTE	
Ludovic MONNE	
Laurent ROSELLO	
Véronique FERNANDEZ	
Bernard PAGES	
Sandrine BOUILS	